



Thervay



www.thervay.fr

Réunion du conseil municipal du 7 Septembre 2018

Séance ouverte à 20 h 30

Convocation : 6 août 2018

Présents : 9

Secrétaire de séance : Philippe BERNARD

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Votants : 9

Le compte rendu de la réunion du 8 juin est approuvé à l'unanimité.

1. Devis réfection voirie:

Cette année la réfection de la voirie concerne le périmètre suivant :

- rue de la Chintre : caniveau + enrobé
- Rue de Malans : caniveau+ bordure + regard + enrobé et trottoir

Après attribution par la CAO réunie le 7 septembre à 20H, l'entreprise SJE réalisera les travaux pour un montant global de 118 500 € HT. Le chantier sera réalisé avant la fin d'année.

9 pour

2. Questions diverses :

- FPIC 2018 : Le conseil communautaire a opté pour la répartition à la majorité des 2/3. La commune touchera 2/3 et la Communauté de Communes 1/3 du FPIC.
- DETR 2019 : Cette demande de subvention doit être transmise avant janvier 2019. Après concertation, des devis vont être demandés pour la réfection de la toiture de la cure. Suivant le montant de ceux-ci, un dossier de demande de subvention sera déposé.
- Nomination d'un agent recenseur : La commune est toujours à la recherche d'un agent recenseur pour la période du 17 janvier au 16 février 2019. Une formation de deux demi-

jours sur Dole est à prévoir. L'agent recenseur ne doit pas obligatoirement habiter à Thervay et il sera indemnisé.

- Excédent budget assainissement transféré à Jura Nord: Ce point est reporté au prochain conseil.
- Débat PLUI : D'une façon générale le Conseil Municipal est opposé à ce projet et trouve que Thervay est absent de celui-ci. Il estime que des surfaces constructibles ont été accordées au centre-bourgs (Fraisans, Dampierre, Orchamps et Ranchot) au détriment des petites communes. Le risque est que des terrains actuellement constructibles à Thervay ne le soient plus dans le cadre du PLUI. Le Conseil demande à conserver sa carte communale.
- Ambroisie : La préfecture a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre l'ambroisie. A cet effet la commune doit désigner deux référents territoriaux dont le rôle est de repérer, surveiller l'ambroisie et de veiller à mettre en œuvre les mesures de prévention et de lutte contre cette plante. Les deux référents sont : Mr CHAMPONNOIS Alain (titulaire) et Mr CRETIN Christian (suppléant)
- Le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté pour l'éradication des pigeons qui sont nuisibles.
- Les permanences du vendredi soir n'auront plus lieu à compter du 15 septembre. Pour rencontrer Mme Le Maire merci de prendre rendez-vous au 03.84.70.34.56 pendant les heures d'ouverture du secrétariat soit le lundi et le jeudi toute la journée et le mercredi matin jusqu'à 11h (sauf le dernier mercredi du mois)

Fin de séance à 00 h 00

